

DÉPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **25**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
Local associatif aux
Cizolles

SÉANCE DU MARDI 24 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 24 février à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 18 février 2026 s'est réuni en salle du Conseil TOURNILHAC à la
Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT,
Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie
DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN,
Monique MORENO, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Serap ALP, Farida LAÏD,
Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et
Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à David DEROSSIS,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Catherine PAPUT,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Yoann BENTEJAC à Francis ROUX,

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Didier STURMA

LOCAL ASSOCIATIF CIZOLLES

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Dans le cadre de la réhabilitation des Cizolles, il est proposé de créer un nouvel espace associatif deux studios en rez-de-chaussée du bâtiment D seraient transformés à cet effet.

Ce nouveau lieu (d'environ 70 m²) viendrait compléter la Maison pour Tous, dans le bâtiment E, qui est très sollicitée et dont la capacité d'accueil est limitée.

OPHIS souhaite que le Conseil Municipal approuve ce projet afin de confirmer les travaux ;

La mise à disposition de ce futur local serait valorisée dans le cadre de l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÈRE, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** la création d'un nouvel espace associatif suite à la modification des logements 103 et 104 en rez-de-chaussée du bâtiment D en complément du local déjà existant dans le bâtiment E ;
- **Approuve** la valorisation de ce local au titre de l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) par OPHIS ;
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Didier STURMA

Le Maire,



Stéphane RODIER